

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 4, Grand-Rue à Perlé se caractérise comme suit :

L'immeuble de commerce et d'habitation (GEN/TBA) sis 4, Grand-Rue à Perlé a été érigé à la fin du XIX^e / début XX^e siècle dans un style éclectique mélangeant différents éléments faisant référence au styles baroque et classique (CAR). En effet, il s'agit d'un bâtiment représentatif, rappelant l'architecture urbaine, qui abritait une épicerie / mercerie. Non seulement son volume mais aussi ses éléments de décor en façade principale sont plutôt rares en milieu rural (RAR). Derrière le bâtiment principal, une ancienne dépendance implantée en parallèle ferme la cour arrière.

Le bâtiment s'élève sur deux hauts niveaux et se divise en cinq travées d'ouvertures, dont celle de droite a été ajoutée au fil du temps. Les quatre travées historiques se divisent en deux parties dont celle droite est plus large avec une porte cochère et une toiture plus accentuée rappelant une tour. Il s'agit d'une architecture faisant référence aux maisons en bande urbaines. Le rez-de-chaussée présente des grandes ouvertures, abritant des vitrines et des portes d'accès, avec des encadrements à redents et des décors de guirlandes et médaillons. Entre les deux niveaux une bande avec des tables qui présentaient jadis le nom et le genre de commerce. Contrairement aux décorations néo-baroques du rez-de-chaussée, les baies du premier étage sont de style plus classique : elles sont rectangulaires avec des appuis sur corbeaux et surmontées par des entablements. Entre ces baies et la corniche moulurée court une frise avec des éléments de décor géométriques. L'ensemble est surmonté par une toiture à croupettes qui est mise en évidence par ses lucarnes aux épis de faîtage.

L'intérieur de l'immeuble, qui conserve sa structure bâtie de même que beaucoup des éléments historiques, est très authentique, aussi bien dans la partie du commerce que dans la partie d'habitation. En effet, les anciens locaux de vente présentent leur porte d'entrée en bois, le sol au carrelage ainsi que différents tables, vitrines, étagères et comptoirs d'époque. En ce qui concerne la partie d'habitation, la porte d'entrée en bois, qui se trouve dans le pignon gauche est également conservée. Cette partie de l'immeuble se distingue par la conservation des revêtements de sol en bois et en carrelage, un escalier avec rampe en bois, des portes avec chambranles en bois et une armoire encastrée (Takeschaf) avec horloge qui semble cependant plus ancienne (AUT).

Le bâtiment se distingue non seulement par son aspect représentatif et son architecture urbaine mais aussi par son état de conservation authentique. Il remplit les critères d'authenticité (AUT), de genre (GEN), de rareté (RAR), de type de bâti (TBA) et il est caractéristique pour son période de construction (CAR). Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 4, Grand-Rue à Perlé, y inclus le mobilier se trouvant dans la partie de l'ancien commerce (no cadastral 566/3358).

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 11 novembre 2020